

• PARTIE 1 : "LE SOCLE"

L'augmentation des ISOE/ISAE pour toutes et tous

-> L'ISOE part fixe, c'est-à-dire la prime que touchent tous les enseignants qui sont devant des classes :

- ➔ Augmentation pour le premier degré : +1350 euros brut/an, soit +96,15 € net/mois
- ➔ Augmentation pour le second degré : +1294 euros brut/an, soit +92,17 € net/mois
- ➔ Revalorisation identique pour les CPE, profs docs, Psy-EN...

L'amélioration de l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

- > **Hors Classe** : on passera en moyenne 1 an plus tôt (taux de promotion passe de 18 à 23%)
- > **Classe Exc** : on supprime le taux maximal de promus par corps et on passe à un taux de promotion, certains y accéderont, d'autres non, en fonction des remarques de leurs supérieurs...)
- > **L'échelon spécial** devient un échelon comme un autre de la classe Exc.

L'augmentation pour certains professeurs principaux

➔ PP de première ➔ PP de terminale ➔ PP de 1ère année de CAP

123 euros brut mensuels, contre 75 € aujourd'hui.

937,96 € annuels bruts à 1475,74 € /an

L'augmentation de la prime d'attractivité pour les échelons 1 à 7



Grade	Echelon	Durée cumulée de carrière	Sept. 2022 - Rémunération mensuelle de base (valeur du point au 01/07/2022)		Hausse de la prime d'attractivité en 2023	Hausse de la prime d'attractivité en 2023
			Brute	Nette		
					Gain indemnitaire annuel brut	Gain indemnitaire annuel net
Stag tps plein / élèves	1	de 0 à 1 an	2 075 €	1 658 €	+ 930 €	+ 795 €
Stag mi-temps / élèves	1	de 0 à 1 an	1 974 €	1 572 €	+ 930 €	+ 795 €
Classe normale	2	de 1 à 2 ans	2 406 €	1 926 €	+ 780 €	+ 667 €
	3	de 2 à 4 ans	2 427 €	1 942 €	+ 1 320 €	+ 1 128 €
	4	de 4 à 6 ans	2 444 €	1 953 €	+ 1 680 €	+ 1 436 €
	5	de 6 à 8,5 ans	2 484 €	1 982 €	+ 1 780 €	+ 1 521 €
	6	de 8,5 à 11,5 ans	2 545 €	2 029 €	+ 1 600 €	+ 1 368 €
	7	de 11,5 à 14,5 ans	2 676 €	2 133 €	+ 600 €	+ 513 €
	8	de 14,5 à 18 ans	2 818 €	2 244 €		
	9	de 18 à 22 ans	2 978 €	2 371 €		
	10	de 22 à 26 ans	3 134 €	2 493 €		
	11	à partir de 26 ans	3 347 €	2 662 €		



Acad_Grenoble

REVALO

ECOLEES // VOIE GT

• PARTIE 2 : "LE PACTE"

"Travailler plus pour gagner plus"

-> Le Pacte n'est pas une revalorisation puisqu'il est conditionné à des heures supplémentaires, au delà des obligations réglementaires de service (et des 2 HSA imposables dans le 2nd degré). Il fonctionne par "briques" qu'on peut cumuler.

- ➔ **Brique n°1** : 18h par an pour du remplacement de courte durée ou du soutien en 6e
- ➔ **Brique n°2** : 24h par an pour "Devoirs Faits", de l'approfondissement, du soutien...
- ➔ **Brique n°3** : 24h pour de la coordo de projets innovants (CNR), ou de la découverte des métiers en 5e, 4e et 3e...

Chaque "brique" est rémunérée 1250 euros bruts par an

	Nombre d'heures	Rémunération	Types de missions
Bloc de missions 1	18h par an	1250 euros bruts par an	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de courte durée (professeurs du 2^d degré) Sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e (professeurs des écoles)
Bloc de missions 2	24h par an	1250 euros bruts par an	<p>=> Dans le premier degré</p> <ul style="list-style-type: none"> Sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques qui seront mises en oeuvre pour tous les élèves de 6^e à la rentrée ; Dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel), notamment en classe de 6^e ; soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire ; Accompagnement des élèves en difficulté dans le cadre des stages de réussite proposés lors des vacances scolaires, notamment dans les secteurs défavorisés. <p>Dans le second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel) ; Accompagner les élèves en difficulté dans le cadre des stages de réussite proposés lors des vacances scolaires, notamment dans les secteurs défavorisés.
Bloc de missions 3	24h par an	1250 euros bruts par an	<ul style="list-style-type: none"> Coordination et la mise en oeuvre de projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) éducation "Notre école, faisons-la ensemble" ; Accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment les élèves en situation de handicap ; Pour les professeurs du 2^d degré, la coordination du dispositif de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e : prise en charge des élèves par niveau, coordination et animation du dispositif et lien avec les entreprises.
Total	66h par an	3750 euros bruts par an	

• LE SGEN-CFDT NE PACTISE PAS

- **Concernant le socle, cela va dans le bon sens mais ça ne suffit pas ! Nous attendons un effort pluriannuel de revalorisation pour rattraper 30 ans de baisse du pouvoir d'achat !**
- **Concernant le pacte, le ministère est à côté de la plaque :**
 - ➔ car les enseignant·es travaillent déjà trop : il faut reconnaître l'intensification de leur travail, pas en rajouter !
 - ➔ car le sentiment d'épuisement professionnel est de plus en plus prégnant !
 - ➔ car ce sont surtout les absences de longue durée qui posent problème !
 - ➔ car le pacte va en outre accentuer les inégalités hommes // femmes
 - ➔ car le pacte est moins accessible aux P.E., aux profs doc, aux CPE et aux PsyEN.